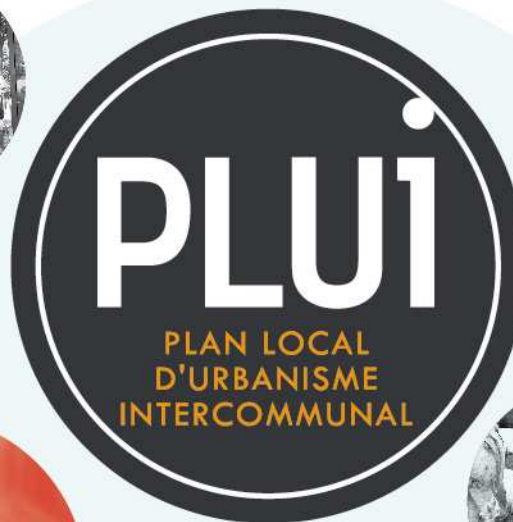


**Journée  
régionale  
sur le PLUi  
-  
PACA**

**D E S S I N O N S  
N O T R E  
T E R R I T O I R E**



**Vendredi  
23 juin  
2017**

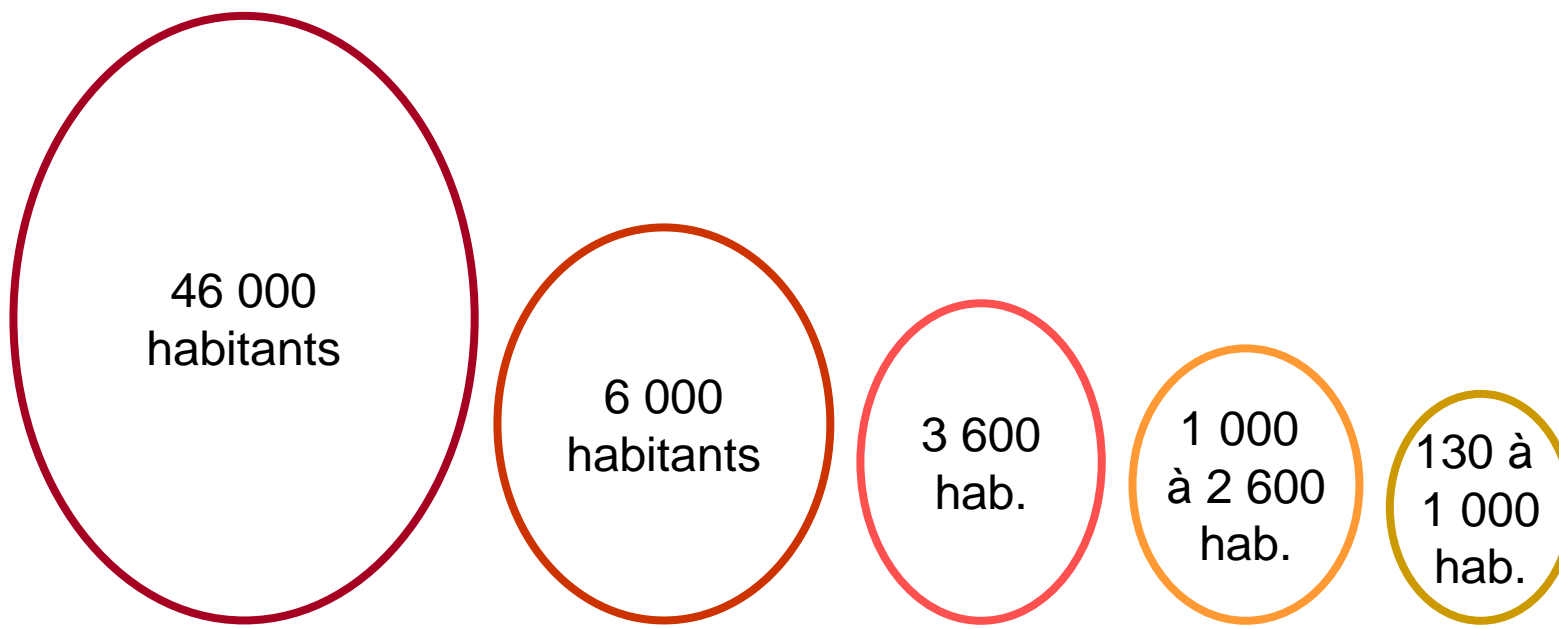
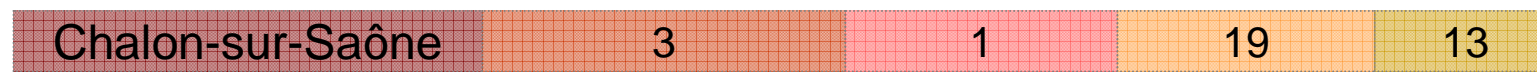


# LE GRAND CHALON

---

## Fiche d'identité :

- Communauté d'agglomération créée au 1<sup>er</sup> janvier 2001
- 37 communes pour près de 110 000 habitants en 2016
- 2<sup>ème</sup> pôle économique de Bourgogne
- Un territoire périurbain et rural organisé autour de Chalon-sur-Saône = ville-centre de 46 000 habitants



# LE GRAND CHALON

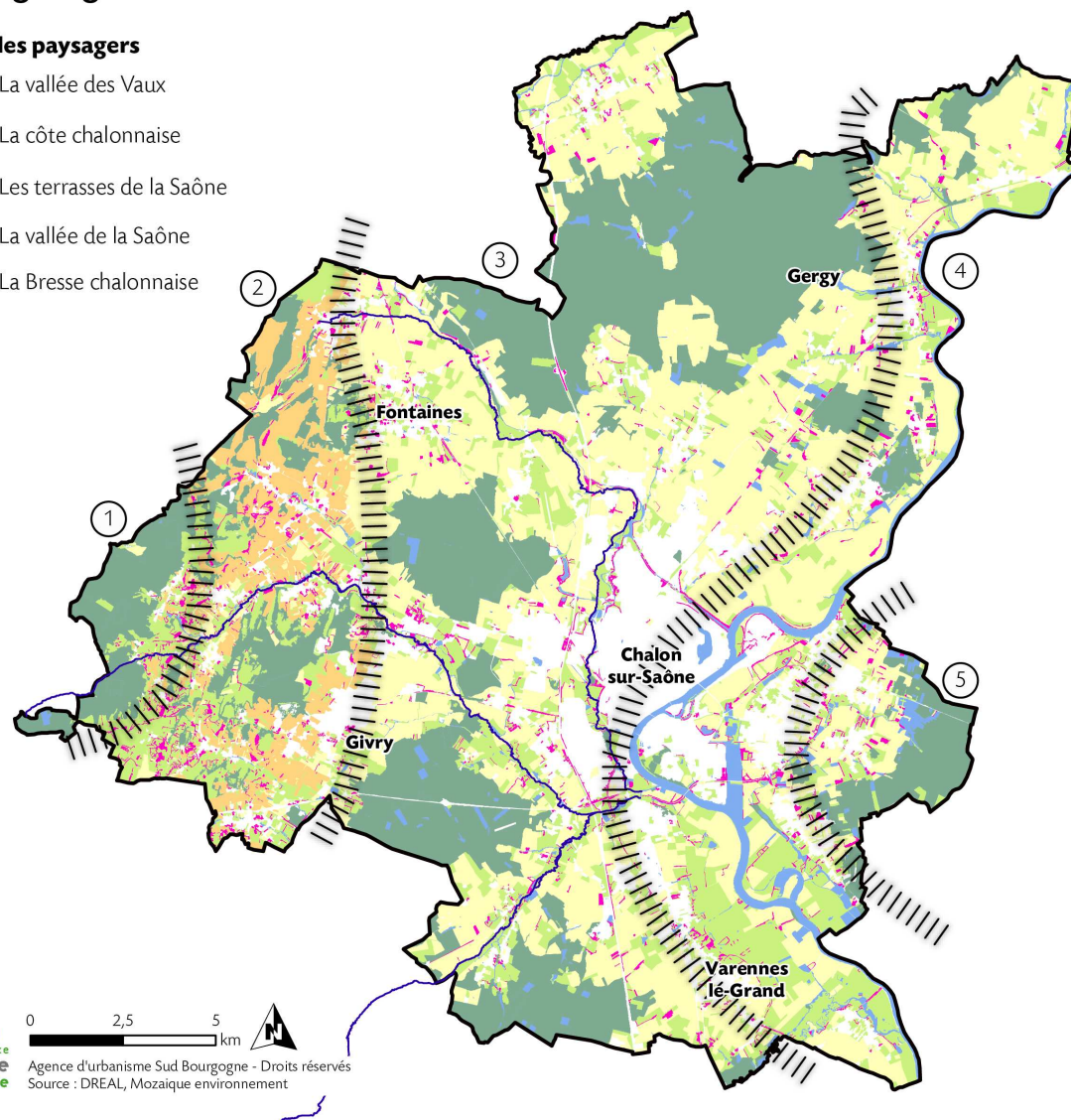
## Fiche d'identité :

- **Une richesse culturelle et sportive :** Festival Chalon dans la rue, invention de la photographie, Musée Niépce, Elan Chalon...
- **Une diversité naturelle :** la Saône, les prairies humides et les haies, les forêts et les mares, les pelouses sèches...
- **Des paysages variés :** côte viticole, plaine et Val de Saône, Bresse, centres historiques des villes et villages...

## Les paysages agricoles et naturels

### Ensembles paysagers

- ① La vallée des Vaux
- ② La côte chalonnaise
- ③ Les terrasses de la Saône
- ④ La vallée de la Saône
- ⑤ La Bresse chalonnaise

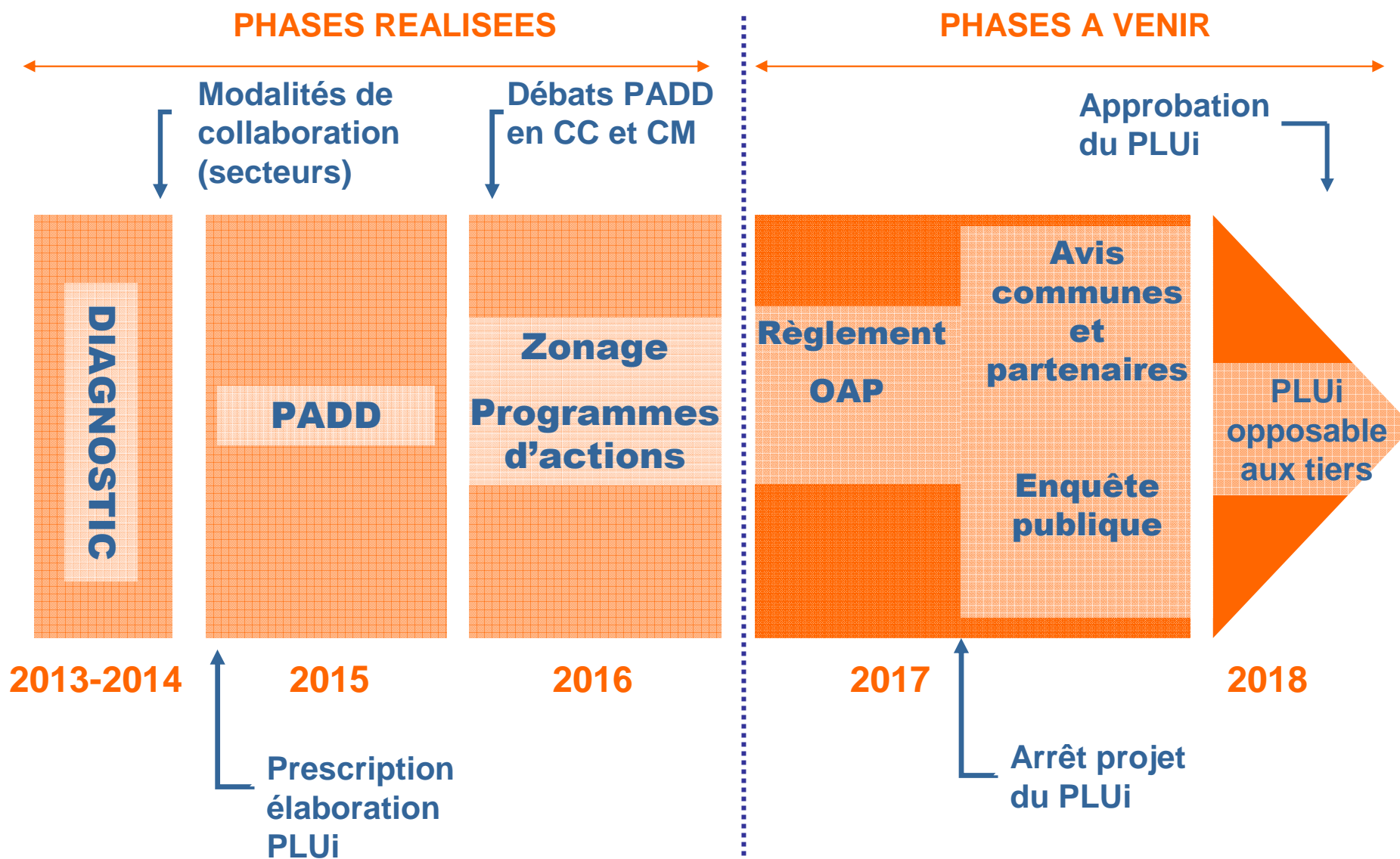


# LE GRAND CHALON

---

- **Contexte :**
  - **Transfert volontaire de la compétence urbanisme (PLU)** au 1<sup>er</sup> janvier 2012
  - En parallèle, **mise en place d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme**, assuré par le Grand Chalon pour le compte des communes depuis 2012 (mais pas de transfert de la compétence de délivrance des autorisations, les Maires en conservent la signature)
- **Documents de référence :**
  - Un Schéma de Cohérence Territoriale (**S CoT**) **en cours d'élaboration** par le Syndicat mixte du Chalonnais (au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 4 EPCI / 137 communes / 148 000 habitants)
  - Le **Programme local de l'habitat (PLH) 2013 - 2018** en vigueur
  - Le **Plan des déplacements urbains (PDU) de 2003** caduc
  - **35 documents d'urbanisme communaux applicables** (25 PLU, 9 POS, 1 carte communale) et 3 communes soumises au Règlement national d'urbanisme (RNU)

# LE CALENDRIER



# LE DECOUPAGE EN SECTEURS

---

- Principes :
  - **secteurs géographiques cohérents** composant le Grand Chalon
  - nombreuses similitudes entre les communes, fondant leur identité
  - taille des secteurs hétérogène (de 4 à 14 communes)
- Critères :
  - **approche sensible / vécue** du territoire
  - **analyse multicritères issue du diagnostic territorial** : géographie, histoire, patrimoine naturel et bâti, environnement, agriculture, socio-démographie, fonctionnement du territoire (mobilité, centralité, offre d'équipements et de services...)
- Finalités :
  - **mise en place d'une nouvelle gouvernance** avec les communes
  - au début de la démarche, éventualité d'aboutir à l'élaboration de **plans de secteur** (zonage et règlement par secteur) au sein du PLUi



# LES SECTEURS DU GRAND CHALON



LES SECTEURS DE L'AGGLOMÉRATION

## CENTRE URBAIN

- 4 COMMUNES
- 59 500 HAB. (57%)

## BRESSE CHALONNAISE

- 5 COMMUNES
- 10 500 HAB. (10%)

## PLAINE NORD

- 8 COMMUNES
- 12 500 HAB. (12%)

## PLAINE SUD

- 6 COMMUNES
- 7 500 HAB. (7%)

## CÔTE CHALONNAISE

- 14 COMMUNES
- 14 500 HAB. (14%)

# GOVERNANCE

## ÉLABORATION PLUi

CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONSEILS MUNICIPAUX

▸ Validation / avis

CONSEIL DES MAIRES

▸ Restitution / débat

RÉUNIONS DE COORDINATION

2 élus en charge du PLUi - 14 élus référents des secteurs  
Vice-présidents - référents techniques - Agence d'Urbanisme

▸ Harmonisation, synthèse, débat / stratégie

ATELIERS

animés par un élu en charge du PLUi, assisté par 2 référents techniques

**BRESSE**

5 Maires  
(et/ou leur représentant)  
dont 2 élus référents

**COTE  
CHALONNAISE**

14 Maires  
(et/ou leur représentant)  
dont 4 élus référents

**CENTRE URBAIN**

4 Maires  
(et/ou leur représentant)  
dont 4 élus référents

**PLAINE NORD**

9 Maires  
(et/ou leur représentant)  
dont 2 élus référents

**PLAINE SUD**

6 Maires  
(et/ou leur représentant)  
dont 2 élus référents

RÉUNIONS TECHNIQUES PRÉPARATOIRES

2 élus en charge du PLUi, 14 élus référents, 5 référents techniques, Agence d'Urbanisme



# LA GOUVERNANCE

---

- **Déroulement des ateliers PADD avec les Maires des communes :**
  - Organisation de 6 réunions thématiques par secteur (soit 30 réunions)
  - De mi-janvier à mi-juillet 2015
  - Thématiques retenues :
    1. Agriculture
    2. Cadre de vie, RLPi, milieux naturels
    3. Mobilités, transports
    4. Economie, zones d'activités
    5. Habitat
    6. Equipements, services
- **Cette organisation a permis en 2015 :**
  - Appropriation de la démarche par les communes
  - Partage du diagnostic et des enjeux
  - Contribution des élus communaux à l'élaboration du projet communautaire
  - Relation de confiance établie entre les communes d'un même secteur
  - Riches échanges sur les projets portés par les communes voisines
  - Identification des actions possibles en commun (équipements)

# LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

---

**Les 4 axes du projet d'aménagement et de développement durables :**

- 1. Renforcer l'attractivité et la dynamique économique du territoire**
- 2. Mener une politique de l'habitat en faveur de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale**
- 3. Préserver le cadre de vie**
- 4. Développer la qualité de vie pour chacun**

# LE TRAVAIL MENE EN 2016

---

- **Zonage**

- Allers-retours entre les communes et le Grand Chalon : définition des zones U-AU-A-N + EBC + ER + petit patrimoine
- Mise en commun en réunion de secteur (septembre)
- Séances d'arbitrages avec les Maires (décembre) : rdv individuels afin de réduire le nombre de zones à urbaniser et affiner le zonage

- **Programmes d'actions habitat et déplacements**

- Pilotage par les directions concernées (Habitat et Mobilité) avec l'appui de l'agence d'urbanisme
- PLH : définition de la stratégie habitat et des besoins en logements sur 12 ans par secteur et par commune (en lien avec les services de l'Etat)
- PDU : définition de la stratégie déplacements

# LE TRAVAIL EN COURS EN 2017

---

- **Règlement**

- Elaboration par les services de l'agglomération d'une première version du règlement, envoyée aux communes (Mai)
- Réunions de secteur (Juin) visant à recenser leurs remarques, évoquer les spécificités des communes, et rechercher une harmonisation. Volonté des élus d'assouplir le règlement.

- **Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**

- Elaboration par les services de l'Agglomération (Avril-Mai-Juin)
- Rdv individuels avec les communes pour échanger sur les projets d'OAP (Eté 2017)

- **Autres travaux à venir**

- Elaboration de l'OAP Commerce
- Justification des choix retenus dans le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement
- Bilan de la concertation

# LA CONCERTATION

- Organisation d'un séminaire des acteurs du territoire, le 16 décembre 2015, avec une plénière et 6 ateliers thématiques.
- Organisation d'une réunion publique par secteur (soit 5 réunions) du 29 février au 8 mars 2016, avec au total environ 800 participants (élus municipaux et habitants)
- Organisation d'une réunion des acteurs des déplacements, le 4 juillet 2016 (PDU)
- Organisation d'une réunion des acteurs de l'habitat, le 13 octobre 2016 (PLH)





# LA CONCERTATION

- Organisation de 19 permanences, du 14 novembre 2016 au 6 avril 2017, au Grand Chalon et dans les communes : environ 150 personnes reçues par un élu et un technicien du Grand Chalon
- Organisation d'une exposition publique dans 11 mairies du Grand Chalon depuis le 25 novembre 2016
- Les demandes particulières :
  - Un registre mis à disposition dans chaque commune
  - Une réponse systématique à tous les courriers par le Grand Chalon, prenant acte de la demande.
  - Les demandes seront toutes étudiées en 2017, une fois le zonage établi, avant l'arrêt projet.

